

CAHIER DES CHARGES **MAXI-VERTE**

Mis à jour en mars 2019



1 PRÉAMBULE

La Maxi-Verte a pour ambition d'être sans aucun doute l'événement phare VTT de l'année pour la Fédération française de cyclotourisme.

C'est une vitrine pour présenter le VTT à la Fédération et doit permettre de montrer l'énorme potentiel de pratique VTT sur tout le territoire national. Le site retenu pour l'organisation de la Maxi-Verte est validé par le Comité directeur de la Fédération et doit répondre à ce cahier des charges.

2 DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout club ou structure affilié à la Fédération française de cyclotourisme peut se porter candidat pour son organisation VTT.

Il lui faut répondre à des critères précis et fournir des prestations irréprochables. Le dossier de candidature comprenant la fiche d'identification Maxi-Verte complétée (voir annexe) est à retourner au siège fédéral, dont l'adresse est :

Adresser le dossier à : Fédération française de cyclotourisme Commission VTT 12, rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la fédération, sur www.ffvelo.fr. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Jonathan Chan, chargé du VTT au siège fédéral, dont les coordonnées sont :
01 56 20 88 74 – j.chan@ffvelo.fr

3 ATTRIBUTION DU LABEL ET CONDITIONS

Les dossiers de candidature sont étudiés par la commission nationale VTT. Un soin particulier est à apporter quant au respect du cahier des charges du label par les candidats.

La commission nationale VTT émet un avis sur chaque dossier de candidature, et propose les dossiers retenus au Comité directeur de la Fédération, pour validation.

La Maxi-Verte est organisée sur quatre jours lors du week-end de l'ascension et doit comporter un programme d'animations particulièrement riche.

Les avantages du label

- la Maxi-Verte bénéficie de toute la notoriété de la Fédération;
- le kit matériel est mis à disposition pour l'aménagement des circuits;
- Une communication fédérale est assurée via différents canaux :
 - » site Internet fédéral ffvelo.fr,
 - » revue *Cyclotourisme*,
 - » promotion via les réseaux sociaux,
 - » partenaires média spécialisés (encart dans le calendrier annuel du magazine *Vélo Tout-Terrain*; une page de présentation de l'événement dans un numéro du même mensuel ainsi que le compte rendu de l'événement),
 - » présentation dans les salons auxquels la Fédération participe (*destinations Nature*, etc.).

4 ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE : RESPECT DES CHARTES

Les organisateurs s'engagent à respecter notamment la charte des organisations, la charte sur la publicité, et le règlement type des organisations de cyclotourisme en France, soumises à déclaration préfectorale.

5 PLANIFICATION ET ÉCHÉANCES

La réussite d'un événement dépend beaucoup de son anticipation. Celle-ci permet notamment d'assurer une communication qui permettra de le faire connaître en amont et qui permettra au public potentiel de procéder aux diverses réservations et inscriptions suffisamment tôt pour permettre aux organisateurs d'ajuster si nécessaire la logistique.

Aucune autre manifestation VTT ne pourra être labellisée lors du week-end de l'ascension.

PHASE 1 : 30 mois avant l'événement (décembre N-3) : réception du dossier de candidature à la Fédération.

Il devra notamment comprendre :

- le contexte favorisant l'organisation de l'événement (économique, touristique, etc.);
- le descriptif provisoire des circuits;
- le village (accueil, principaux hébergements, animation, parkings, etc.);
- les animations envisagées;
- le budget prévisionnel;
- le retro-planning de l'événement;
- l'avis des présidents du CoDep, du CoReg et des collectivités concernées notamment par le financement;
- le bilan des activités VTT du club ou du Comité départemental des deux années précédentes.

Adresser le dossier à :
Fédération française de cyclotourisme
Commission VTT
12, rue Louis Bertrand – CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

PHASE 2 : janvier – février N-2

- Présélection par la commission nationale VTT (CNVTT).
- Études des dossiers.
- Visite éventuelle des sites par la CNVTT.
- Pré-sélection.

PHASE 3 : 27 mois (mars N-2)

- Choix et désignation de la Maxi-Verte par le Comité directeur de la Fédération.

PHASE 4 : septembre – décembre N-2

- réunion retour d'expérience Maxi-Verte (N-2, N-1 et N) avec participation d'un minimum de deux membres de la CNVTT et un membre de la Direction technique nationale, cette rencontre aura lieu sur le territoire de la manifestation N avec retour d'expériences de la manifestation N-2;
- définition d'une stratégie de communication fédérale et spécifique;
- première phase de communication (notamment sur internet).

PHASE 5 : janvier – octobre N-1

- communication Internet et sur les événements VTT labellisés (livret de présentation, flyers, stands éventuels);
- mise en œuvre de la communication par les moyens de publication de la Fédération;
- préparation locale de l'événement (mise en place des commissions de travail);
- préparation des dossiers d'inscription (en ligne et papier).

PHASE 6 : six mois précédant la manifestation

- inscriptions en ligne,
- travaux des commissions.

6 CIRCUITS

Les parcours doivent être ouverts à la circulation. Si les itinéraires empruntent des chemins privés, une convention de passage doit être signée avec le(s) propriétaire(s). Vérifier les circuits pour savoir s'ils sont soumis aux différentes réglementations (*Natura 2000*, ONF, etc.).

Ils devront être construits afin de permettre à tous les profils de vététistes pratiquant la randonnée de trouver leur bonheur sur toute la durée de la manifestation. Toutefois, la diversité des paysages et des profils géographiques, qui est une richesse pour le territoire, explique que chaque Maxi-Verte puisse avoir son originalité technico-physique. Le pourcentage de portions bitumées devra être minimal et ne pourra jamais excéder $\frac{1}{3}$ du linéaire des circuits. Afin de diminuer les contraintes logistiques, aussi bien pour les organisateurs que les participants, il est fortement conseillé de prévoir les départs de circuits à partir du village de la Maxi-Verte. On peut toutefois imaginer qu'une journée ait un départ décalé (maximum 40 minutes en voiture) pour permettre de mieux appréhender la richesse des paysages et du patrimoine du pays visité.

Chaque journée devra offrir des circuits allant de 20-25 km, avec un dénivelé maximum de 400 m, jusqu'à 80 voire 100 km selon le profil de la région qui permettront à des pratiquants entraînés de randonner pendant 5 à 6 heures quotidiennement. On peut toutefois imaginer que la dernière journée puisse éventuellement se limiter à 60, 70 km. L'écart optimum entre chaque distance de parcours sera d'environ 15 km (ex: 25, 40, 55, 70, 85 voire 100 km). On essaiera, autant que faire se peut, de varier les profils sur chacun des circuits (bocage, forêt, singles, chemins, etc.).

Il faudra veiller à ne pas faire de simples « copiés-collés » de circuits balisés existants afin que les participants locaux ou régionaux ne soient pas en terrain « conquis ». La Maxi-Verte peut, de plus, parfois être une réelle opportunité pour ouvrir ou rouvrir de nouveaux sentiers car ce peut être un moment privilégié de relation avec les communes et autres collectivités concernées.

Les circuits seront présentés sur une carte type IGN 1/25 000 au départ et sur chacun des ravitaillements.

7 BALISAGE, SÉCURITÉ



La Fédération française de cyclotourisme propose des balises sur fond jaune d'une taille permettant de les voir à bonne distance lorsqu'elles sont placées opportunément.

Ce système est celui qui devra être prioritairement utilisé.

Balises	Le balisage des circuits est effectué obligatoirement avec des balises FFVélo (pictogramme : deux ronds + triangle ; deux couleurs : une couleur un jour sur deux).
Quantité	Une dotation de 1 000 balises (250 de chaque couleur) est attribuée à l'organisateur. Un prêt complémentaire de 3 000 balises (750 de chaque couleur) permet à l'organisateur d'assurer un balisage « un jour, une couleur ».
Balisage	En fonction des conventions locales, il est possible d'utiliser de la peinture biodégradable et/ou de la rubalise.
Panneau directionnel	À chaque bifurcation de circuits un panneau mentionnera la direction pour chaque itinéraire. Une confirmation sera rappelée après la bifurcation (cf. exemple ci-dessous).

Lorsque la pose de balise sera impossible (zone urbaine notamment), on pourra, sous réserve d'autorisation des collectivités locales concernées, remplacer ou compléter par une peinture temporaire (type chantier).

En zone forestière, on pourra imaginer compléter par de la rubalise afin notamment de confirmer certains sentiers ou bifurcations.

Le balisage devra être retiré dans les 24 h qui suivent l'événement (réglementation fédérale).

Des panneaux « prudence » rappelleront à la vigilance lors de traversées de route, de passages techniques...

Un panneau sera placé systématiquement à l'entrée de tout passage privé pour indiquer qu'une autorisation ponctuelle a fait l'objet d'une convention et qu'il est interdit de diffuser ce tracé.



Des panneaux d'information seront disposés sur les routes adjacentes pour inciter les automobilistes à la prudence. Une carte de route quotidienne sur laquelle figureront les circuits, les lieux et les horaires d'ouverture des ravitaillement sera remise à chaque participant.

On y rappellera les différentes consignes de sécurité, l'obligation de respecter le code de la route et différents numéros de téléphone (organisateur, secours, etc.).

L'organisateur devra prévoir des postes de sécurité/secours et des équipes de secouriste sur les parcours.

La carte des parcours et des points de regroupement sera remise à toutes les équipes chargées d'assurer la sécurité.

8 VILLAGE MAXI-VERTE

On y trouvera, au minimum, à l'intérieur ou à proximité :

- accueil des participants ;
- animations ;
- stands produits locaux ;
- stand fédéral ;
- dépannage ;
- nettoyage vélos ;
- sanitaires (WC et douches) ;
- bar et restauration rapide (type sandwicherie) ;
- espaces dédiés à la communication et aux partenaires ;
- restauration demi-pension ;
- camping ;
- aire Camping-cars.

9 RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront proposés avec une fréquence de 15 à 20km selon les profils de parcours. La Maxi-Verte étant un événement sportif mais aussi touristique, on essaiera de privilégier des sites attractifs au détriment parfois d'une équidistance trop rigoureuse.

Découverte touristique aussi bien géographique que culinaire. On s'efforcera chaque jour de faire découvrir une spécificité locale ou régionale sur au moins un des ravitaillements (plutôt positionnés dans la seconde partie des parcours et fréquenté par une grande majorité, sinon la totalité, des participants). Les organisateurs inciteront, par leur organisation, à une démarche éco-responsable avec notamment un minimum de déchets non recyclables.

On trouvera sur chaque point de ravitaillement au minimum une trousse de secours avec un bénévole titulaire d'un diplôme de secourisme et du matériel mécanique basique (pompe, rustines, chambre à air...).

10 RESTAURATION

L'organisation proposera une restauration en demi-pension sur le site du village Maxi-Verte ou à proximité. Cette option pourra être éventuellement sous-traitée à un professionnel de la restauration. Le prix de vente ne devra excéder 25 euros par jour. Prévoir une option « famille » avec tarif réduit pour les enfants.

Lors de la soirée de clôture, on proposera un repas festif aux participants. Ce repas aura notamment pour mission la mise en valeur des spécialités culinaires locales et régionales tout en restant à un prix raisonnable (maximum 25 euros avec réduction éventuelle pour les inscrits quatre jours). Afin que les convives profitent pleinement de ce moment de convivialité, on évitera le plateau « tout en un » (entrée, plat, fromage et dessert servis simultanément).

Un minimum de deux assiettes (entrée et plat puis fromage et dessert) semble être une option acceptable permettant aux participants d'apprécier pleinement les plats proposés.

11 ANIMATION

Toutes les initiatives permettant d'animer l'événement seront laissées aux organisateurs que ce soit sur les parcours, au retour des randonnées ou en soirée.

On peut toutefois noter que l'organisation d'un marché du terroir bénéficie généralement d'une bonne fréquentation.

12 L'ACCUEIL DES JEUNES

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (non accompagnés d'un parent) qui participent à la Maxi-Verte.

13 COMMUNICATION

La communication est un paramètre essentiel de la réussite de la manifestation. Outre les outils mis à disposition par la Fédération (C.F. avantages du Label / page 3), les organisateurs devront éditer et diffuser une communication spécifique suffisamment en amont (au minimum 12 mois) pour optimiser les chances de réussite.

Parmi les incontournables, la présence sur le net est évidemment indispensable soit en créant un site spécifique ou/et en créant un compte sur un réseau social qui permettront de répondre à toutes les questions que se posent les participants potentiels.

Des flyers spécifiques distribués notamment sur des manifestations d'audience nationale (les Roc'h des monts d'arrée® VTT, Roc d'Azur, etc.) seront indispensables, pour assurer la notoriété de l'événement. Ils pourront aussi être distribués sur les randonnées régionales et grandes manifestations de la Fédération.

La publicité sera en harmonie avec l'éthique fédérale «Tourisme à vélo». Sur tout support de communication, La Fédération sera mise en valeur par son logo et le texte «*Maxi-Verte : un label de qualité de la Fédération française de cyclotourisme*». Avant l'édition en nombre de chaque document, l'organisateur fera parvenir à la Fédération un B.A.T (bon à tirer) pour validation.

14 HÉBERGEMENT

Le nombre de places doit être suffisant pour accueillir les pratiquants (1 000 personnes sur les 4 jours). Outre les solutions habituelles (aires de camping-car, camping, hôtellerie, gîtes, etc.) qui devront être placées à proximité du village notamment pour les deux premières, on pourra envisager, en fonction des besoins et du potentiel de la région, la solution d'hébergement chez l'habitant. Cette solution ne doit pas être une concurrence pour l'hôtellerie traditionnelle, elle ne doit donc être envisagée que si le potentiel «professionnel» est insuffisant pour accueillir dans de bonnes conditions et à proximité (dans un rayon de 20 km) les participants.

15 PARTENARIAT

L'organisateur pourra envisager des partenariats et les valoriser dans sa communication à la condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec ceux de la Fédération au niveau national, qui seront toujours prioritaires (exemple : partenariat avec un magazine de la presse spécialisée).

16 DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD)

La démarche éco-responsable doit faire partie des priorités de l'organisation Maxi-Verte. Cette démarche se doit d'être transversale sur l'ensemble de l'organisation. Une personne responsable DD y veillera tout au long de l'organisation. On portera une attention particulière aux points suivants :

- Privilégier le matériel réutilisable et/ou biodégradable.
- Réduire au maximum les déchets non recyclables.
- Trier systématiquement les produits recyclables.
- Sensibiliser les participants à la démarche éco-responsable.

17 INSCRIPTION

On favorisera les inscriptions en ligne qu'on pourra éventuellement rendre obligatoires pour simplifier le travail des bénévoles excepté pour les inscriptions à la journée qui pourraient, si la « jauge maximale » n'était pas atteinte, être effectuées sur place.

Les licenciés devront bénéficier d'un tarif privilégié, respectant au minimum les conditions définies par la Fédération. Le tarif défini pour les inscrits à la totalité de l'événement devra être attractif par rapport au tarif à la journée. On pourra envisager quelques « plus » comme des réductions au repas festif et quelques cadeaux comme des produits locaux dans la pochette d'accueil.

Le droit d'inscription du forfait 4 jours pour les licenciés ne devra pas excéder 50 euros (accès au village, participation aux randonnées et ravitaillements, etc.).

Tout participant non licencié à la Fédération devra certifier sur l'honneur qu'il est en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT de randonnée.

18 BUDGET

Le budget prévisionnel figurant dans le dossier s'appuiera sur un nombre de participants correspondant à environ 70% de la moyenne des participants aux Maxi-Vertes des N-4 et N-3. Ceci permettant d'obtenir un budget réaliste mais prudent.

On y intégrera la « valorisation des bénévoles » selon les règles en vigueur.

19 BÉNÉVOLAT

Chaque bénévole devra être enregistré par l'organisation afin qu'il soit assuré pour les tâches qui lui seront attribuées avant, pendant ou après la manifestation.

20 ASSURANCES

La Maxi-Verte fait l'objet d'une déclaration auprès de l'autorité administrative locale.

Une étude d'impact doit être effectuée si les parcours empruntent des espaces Natura 2000.

La Maxi-Verte labellisée par la Fédération est à ce titre couverte par une assurance fédérale. Les organisateurs devront cependant prévoir l'assurance pour les non licenciés (option B).

GUIDE D'ÉVALUATION DU PROJET MAXI-VERTE (N-3)

1/1

Guide évaluation du dossier Maxi-Verte (N-3)

	Satisfaisant	Insuffisant	Commentaires
Dossier			
Ensemble des pièces du dossier			
Avis du président du CoReg			
Avis du président du CoDep			
Avis des collectivités locales			
Bilan des activités VTT organisateur (2 années antérieures)			
Retroplanning de l'événement			
Village Maxi-Verte			
Projet d'implantation			
Proximité camping			
Proximité restauration			
Sanitaires (WC, douches)			
Circuits			
Parcours 1 (débutant, famille)			
Parcours 2 (randonneur)			
Parcours 3 (confirmé)			
Parcours 4 (expert)			
Balisage, sécurité			
Type balisage envisagé			
Carte de route			
Ravitaillements			
Positionnement des ravitaillements			
Qualité et diversité des produits proposés			
Démarche écoresponsable (Produits, contenants, tri, etc.)			
Restauration			
Restauration rapide sur village			
Restauration ½ pension			
Repas de clôture			
Hébergements			
Hôtels			
Gîtes			
Centre de vacances			
Campings			
Aires camping-car			
Partenaires			
Institutionnels			
Privés			
Inscriptions			
Tarif 4J			
Tarif Journée			
Tarif non-licencié			
Budget			
Prévisionnel équilibré			

GUIDE D'ÉVALUATION DU PROJET MAXI-VERTE (N-1)

1/1

	Satisfaisant	Insuffisant	Commentaires
Planning			
Retro-planning de l'événement			
Respect des échéances			
Village Maxi-Verte			
Projet d'implantation			
Proximité camping			
Proximité restauration			
Sanitaires (WC, douches)			
Espace dépannage			
Espace nettoyage vélos			
Stands buvette et restauration rapide			
Espace stand fédéral			
Stands de produits locaux			
Espaces dédiés à la communication et aux partenaires			
Circuits			
Parcours 1 (débutant, famille) J1			
Parcours 2 (randonneur) J1			
Parcours 3 (confirmé) J1			
Parcours 4 (expert) J1			
Parcours 1 (débutant, famille) J2			
Parcours 2 (randonneur) J2			
Parcours 3 (confirmé) J2			
Parcours 4 (expert) J2			
Parcours 1 (débutant, famille) J3			
Parcours 2 (randonneur) J3			
Parcours 3 (confirmé) J3			
Parcours 4 (expert) J3			
Parcours 1 (débutant, famille) J4			
Parcours 2 (randonneur) J4			
Parcours 3 (confirmé) J4			
Parcours 4 (expert) J4			
Balisage, sécurité			
Maquette panneaux de bifurcation			
Maquette carte de route			
Ravitaillements			
Qualité et diversité des produits proposés			
Démarche écoresponsable (Produits, contenants, tri, etc.)			
Restauration			
Restauration rapide sur village			
Restauration ½ pension			
Repas de clôture			
Animations			
Projet J1			
Projet J2			
Projet J3			
Projet J4			
Accueil jeunes (optionnel)			
Activités J1			
Activités J2			
Activités J3			
Activités J4			

GUIDE D'ÉVALUATION DU DÉROULEMENT DE LA MAXI-VERTE

1/2

	Satisfaisant	Insuffisant	Commentaires
Planning			
Respect des échéances			
Village Maxi-Verte			
Implantation			
Sécurisation accès			
Proximité camping			
Proximité restauration			
Sanitaires (WC, douches)			
Espace dépannage			
Espace nettoyage vélos			
Stands buvette et restauration rapide			
Espace stand fédéral			
Stands de produits locaux			
Espaces dédiés à la communication et aux partenaires			
Circuits			
Parcours 1 (débutant, famille) J1			
Parcours 2 (randonneur) J1			
Parcours 3 (confirmé) J1			
Parcours 4 (expert) J1			
Parcours 1 (débutant, famille) J2			
Parcours 2 (randonneur) J2			
Parcours 3 (confirmé) J2			
Parcours 4 (expert) J2			
Parcours 1 (débutant, famille) J3			
Parcours 2 (randonneur) J3			
Parcours 3 (confirmé) J3			
Parcours 4 (expert) J3			
Parcours 1 (débutant, famille) J4			
Parcours 2 (randonneur) J4			
Parcours 3 (confirmé) J4			
Parcours 4 (expert) J4			
Balisage, sécurité			
Panneaux de bifurcation			
Cartes de route			
Carte circuits grand format village et ravitaillements			
Respect balises fédérales			
Balisage complémentaire (rubalise, peinture, etc.)			
Qualité du balisage			
Ravitaillements			
Qualité et diversité des produits proposés			
Démarche écoresponsable (Produits, contenants, tri, etc.)			
Prestations annexes (sécurité, information, animation)			
Restauration rapide sur village			
Restauration			
Restauration rapide sur village			
Restauration ½ pension			
Repas de clôture			
Animations			
J1			
J2			
J3			
J4			

GUIDE D'ÉVALUATION DU DÉROULEMENT DE LA MAXI-VERTE

2/2

Accueil jeunes (optionnel)			
Activités J1			
Activités J2			
Activités J3			
Activités J4			
Communication			
Site Internet			
Compte / réseaux sociaux			
Flyers, affiches			
Informations médias			
Retours médiatiques locaux			
Retours médiatiques régionaux			
Retours médiatiques spécialisés VTT			
Hébergement			
Hôtels			
Gîtes			
Centre de vacances			
Campings			
Aires camping-car			
Autres			
Partenaires			
Institutionnels			
Privés			
Inscriptions			
Tarif 4 jours			
Tarif Journée			
Tarif non-licencié			
Nombre de participants 4 jours			
Nombre de participants journée			
Contrôle et évaluation fraudes éventuelles			
Budget et bilan financier			
Mise à jour prévisionnel équilibré			
Bilan financier provisoire			
Modalités de répartition excédents éventuels			
Bénévoles			
Nombre de bénévoles			
Réglementation - Assurance			
Etude d'impact			
Déclaration			
Assurance Maxi-Verte			
Assurance supplémentaire			

FICHE D'IDENTIFICATION MAXI-VERTE

1/1

Fiche d'identification à compléter et à renvoyer au siège fédéral, accompagnée de tous les documents d'information demandés dans le dossier.

Dénomination de la manifestation :

Adresse du point de rassemblement

Adresse :

Code postal : Ville :

Date d'organisation :

Structure organisatrice

Nom : N° affiliation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable de l'organisation :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Email :

Commentaires

Signature du Président de la Structure organisatrice

Avis et signature du Président du Comité départemental

Avis et signature du Président du Comité régional

CONVENTION

1/2

— ENTRE —

la Fédération française de cyclotourisme

— ET —

la structure ou le club _____**ENTRE**

La Fédération française de cyclotourisme, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, régie par la loi de 1901, agréée par le ministère en charge des Sports, par le ministère du Tourisme, et membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), dont le siège est situé 12, rue Louis Bertrand – CS 80045 – 94207 Ivry-sur-Seine cedex, représentée par sa présidente Martine CANO,

ET

La structure ou le club organisateur : _____

CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA MAXI-VERTE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les engagements de chacun et les modalités d'utilisation du label « Maxi-Verte ».

Celle-ci est signée par la Fédération française de cyclotourisme après avis de son Comité départemental et de son Comité régional.

Article 2 – Durée et dénonciation de la convention

La convention est conclue jusqu'au 30 juin XXXX en vue de l'organisation de la Maxi-Verte XXXX, qui aura lieu du XXXX au XXXX à XXXXX.

Il peut être mis fin à cette convention, après préavis de trois mois, par simple volonté de l'une des deux parties, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 – Autonomie de la structure ou du club organisateur

La structure ou le club organisateur conserve sa totale autonomie et reste maître de sa direction, de sa gestion administrative, juridique et financière.

Article 4 – Engagements de la structure ou du club organisateur

La structure ou le club organisateur s'engage à :

- se conformer au cahier des charges du label Maxi-Verte annexé à cette convention,
- diffuser auprès des participants tous les documents envoyés par la Fédération française de cyclotourisme, qu'ils soient édités par elle-même ou fournis par ses partenaires,
- accepter les visites techniques de suivi organisées par la Fédération française de cyclotourisme,
- souscrire un contrat d'assurance pour les organisateurs et les participants (se référer au règlement type des organisations de cyclotourisme en France).

CONVENTION

2/2

Article 5 – Caution

La structure ou le club organisateur s'engage à verser une caution de 500 euros à la Fédération française de cyclotourisme par rapport aux matériels fournis par celle-ci en vue de l'organisation de la Maxi-Verte.

Cette somme sera remboursée à la structure ou au club organisateur une fois le matériel restitué à la Fédération française de cyclotourisme. Dans le cas où tout ou partie du matériel serait perdu ou dégradé par la structure ou le club organisateur, la Fédération se réverse le droit de conserver tout ou partie de la caution. Une facture justifiant la réparation ou le remplacement du matériel perdu ou dégradé sera fournie à la structure ou au club organisateur. De plus, les frais d'expédition du matériel restent à la charge de la structure ou du club organisateur.

Article 6 – Promotion de la Fédération française de cyclotourisme par la structure ou le club organisateur

La structure ou le club organisateur s'engage à promouvoir les activités de la Fédération française de cyclotourisme :

- en assurant la distribution des documents promotionnels, revues, affiches et éditions mises à disposition par la Fédération française de cyclotourisme ;
- en apposant systématiquement toute la signalétique et tous les supports promotionnels, fournis par la Fédération française de cyclotourisme.

Article 7 – Engagements de la Fédération française de cyclotourisme

La Fédération française de cyclotourisme s'engage à :

- communiquer régulièrement au sein de ses publications sur le label « Maxi-Verte »,
- promouvoir la Maxi-Verte XXXX,
- fournir du matériel de balisage VTT et un kit promotionnel portant sur le label « Maxi-Verte » (signalétique et supports promotionnels) ; la composition exacte de ces kits matériel et promotionnel sera définie par la Fédération française de cyclotourisme.

Article 9 – Règlement des litiges

En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant dans la convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auquel la convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation sera porté devant le tribunal compétent.

Date :

Nom et qualité des signataires :

Pour la structure ou le club organisateur,
Le Président

Pour la Fédération française de cyclotourisme,
La Présidente

Pour le Comité départemental,
Le Président

Pour le Comité régional,
Le Président